

DEPARTEMENT

COMMUNE DE JUSSEY

Haute-Saône

Séance du 23 OCTOBRE 2018

NOMBRE DE
MEMBRES

L'an deux mil dix-huit

et le 23 OCTOBRE à 20 heures 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M^r Olivier RIETMANN, Maire.

Afférents : 19

En exercice : 19

Ont pris part : 17

Présents : M. Olivier RIETMANN, M. Jean-Louis BILLY, Mme Yvette MADRON, Mme M. Patrick PERRIN, M. Gérard PIMONT, M. Alexandre PIGHETTI, Mme Dominique DIDIER, Mme Virginie PAYEUR, M. Jean-Luc QUIVOGNE, Mme Audrey BAVARD, Mme Marjorie SALIN, Mme Françoise DEPAOLA MARTINEZ, Mr Ludovic LEVERT, Mme Agnès LALLEMAND.

Date de la convocation

16 OCTOBRE 2018

Date d'affichage

24 OCTOBRE 2018

Absents excusés : M SIMONIN Olivier, Mme FIDON Maria-Laura.

Pouvoirs : M Alexandre ODRION donne pouvoir à Gérard PIMONT, M Christophe MASSARDI donne pouvoir à Jean-Louis BILLY, Mme Charlette PERRIN donne pouvoir à Patrick PERRIN.

Secrétaire de séance : Audrey BAVARD

DCM 2018/92

*** Adhésion au service « RGPD » du centre de gestion de la fonction publique territoriale de Meurthe & Moselle et nomination d'un délégué à la protection des données (DPD)**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée le projet d'adhésion au service de mise en conformité avec la réglementation européenne « RGPD », proposé par le Centre de gestion de la fonction publique territoriale de Meurthe-et-Moselle (dit le « CDG54 »).

Le règlement européen 2016/679 dit « RGPD » entre en vigueur le 25 mai 2018. Il apporte de nombreuses modifications en matière de sécurité des données à caractère personnel et rend obligatoire leur application. En effet, le non-respect de ces nouvelles obligations entraîne des sanctions lourdes (amendes administratives pouvant aller jusqu'à 20 000 000€), conformément aux articles 83 et 84 du RGPD.

Au regard du volume important de ces nouvelles obligations légales imposées et de l'inadéquation potentielle entre les moyens dont la collectivité dispose et lesdites obligations de mise en conformité, la mutualisation de cette mission avec le CDG 54 présente un intérêt certain.

En effet, il est apparu que le CDG 54 a accepté de mutualiser son expertise et ses moyens tant en personnel qu'en solution informatique au bénéfice des collectivités et établissements publics qui en éprouveraient le besoin. Par la présente délibération, nous nous proposons de nous inscrire dans cette démarche.

Le CDG 54 propose, en conséquence, la mise à disposition de son Délégué à la Protection des Données. La désignation de cet acteur de la protection des données constitue une obligation légale pour toute entité publique.

En annexe de la présente délibération, vous trouverez la convention d'adhésion à ce service et détaillant les modalités concrètes d'exécution de la mission, ainsi que la lettre de mission du DPD et la charte qu'il s'engage à respecter.

MONSIEUR LE MAIRE PROPOSE AU CONSEIL MUNICIPAL :

- **DE MUTUALISER** ce service avec le CDG 54,
- **DE L'AUTORISER** à signer la convention de mutualisation, ses protocoles annexes, et à prendre/signer tout document afférent à la mission de mise en conformité avec la réglementation européenne et nationale en la matière,
- **DE DÉSIGNER** le DPD du CDG54 comme étant le DPD de la collectivité.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention de mutualisation avec le CDG54.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à prendre et à signer tout acte relatif à la présente mission de mise en conformité avec la réglementation européenne et nationale.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à désigner le Délégué à la Protection des Données du CDG54, comme étant notre Délégué à la Protection des Données.

Voté à l'unanimité.

**Le Maire,
Olivier RIETMANN**

DEPARTEMENT

COMMUNE DE JUSSEY

Haute-Saône

Séance du 23 OCTOBRE 2018

NOMBRE DE
MEMBRES

L'an deux mil dix-huit

et le 23 OCTOBRE à 20 heures 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M^r Olivier RIETMANN, Maire.

Afférents : 19

En exercice : 19

Ont pris part : 17

Présents : M. Olivier RIETMANN, M. Jean-Louis BILLY, Mme Yvette MADRON, Mme M. Patrick PERRIN, M. Gérard PIMONT, M. Alexandre PIGHETTI, Mme Dominique DIDIER, Mme Virginie PAYEUR, M. Jean-Luc QUIVOGNE, Mme Audrey BAVARD, Mme Marjorie SALIN, Mme Françoise DEPAOLA MARTINEZ, Mr Ludovic LEVERT, Mme Agnès LALLEMAND.

Date de la convocation

16 OCTOBRE 2018

Date d'affichage

24 OCTOBRE 2018

Absents excusés : M SIMONIN Olivier, Mme FIDON Maria-Laura.

Pouvoirs : M Alexandre ODRION donne pouvoir à Gérard PIMONT, M Christophe MASSARDI donne pouvoir à Jean-Louis BILLY, Mme Charlette PERRIN donne pouvoir à Patrick PERRIN.

Secrétaire de séance : Audrey BAVARD

DCM 2018/93

*** Signature d'un devis avec l'Office National des Forêts pour des travaux d'exploitation dans les parcelles 26-27-49-51 et 52**

Suite à la DCM 2018/25 en date du 13 Mars 2018 où le conseil municipal a voté à l'unanimité l'engagement de la commune dans un contrat d'approvisionnement en bois de l'entreprise OGF.

Cette délibération autorisait également Monsieur le Maire à signer une convention avec l'ONF pour conduire la négociation et conclure le contrat de vente.

Dans ce cadre-là, l'ONF nous propose un devis relatif aux travaux d'exploitations dans les parcelles 26-27-49-51 et 52, celles-ci étant concernées par le bois correspondant au contrat d'approvisionnement d'OGF (Chêne de classe B et C).

Ce devis comprend les prestations suivantes :

- Abattage, façonnage, débardage, cubage et classement des bois dans les parcelles
- Abattage, façonnage de bois d'œuvre feuillus
- Débardage de bois d'œuvre feuillus
- Ehouppage
- Câblage, désencrouage
- Encadrement des travaux d'exploitation

Le montant total du devis s'élève à 15 300,00 € HT soit 18 360,00 € TTC.

Après délibération, le Conseil Municipal :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le devis avec l'ONF pour un montant de 15 300,00 € HT soit 18 360,00 € TTC

Voté à l'unanimité.

**Le Maire,
Olivier RIETMANN**

DEPARTEMENT

COMMUNE DE JUSSEY

Haute-Saône

**NOMBRE DE
MEMBRES**

Séance du 23 OCTOBRE 2018

L'an deux mil dix-huit

et le 23 OCTOBRE à 20 heures 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M^r Olivier RIETMANN, Maire.

Afférents : 19

En exercice : 19

Ont pris part : 17

Date de la convocation

16 OCTOBRE 2018

Date d'affichage

24 OCTOBRE 2018

Présents : M. Olivier RIETMANN, M. Jean-Louis BILLY, Mme Yvette MADRON, Mme M. Patrick PERRIN, M. Gérard PIMONT, M. Alexandre PIGHETTI, Mme Dominique DIDIER, Mme Virginie PAYEUR, M. Jean-Luc QUIVOGNE, Mme Audrey BAVARD, Mme Marjorie SALIN, Mme Françoise DEPAOLA MARTINEZ, Mr Ludovic LEVERT, Mme Agnès LALLEMAND.

Absents excusés : M SIMONIN Olivier, Mme FIDON Maria-Laura.

Pouvoirs : M Alexandre ODRION donne pouvoir à Gérard PIMONT, M Christophe MASSARDI donne pouvoir à Jean-Louis BILLY, Mme Charlette PERRIN donne pouvoir à Patrick PERRIN.

Secrétaire de séance : Audrey BAVARD

DCM2018/94

*** Fixation du prix de la taxe d'affouage 2018/2019**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de fixer le prix de la taxe d'affouage 2018/2019.

Après délibération, le Conseil Municipal :

- **DÉCIDE** de fixer la taxe d'affouage 2018/2019 au prix de 55 €
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à émettre le titre correspondant

Voté à l'unanimité.

Le Maire,

Olivier RIETMANN

DEPARTEMENT

COMMUNE DE JUSSEY

Haute-Saône

**NOMBRE DE
MEMBRES**

Séance du 23 OCTOBRE 2018

L'an deux mil dix-huit

et le 23 OCTOBRE à 20 heures 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M^r Olivier RIETMANN, Maire.

Afférents : 19

En exercice : 19

Ont pris part : 17

Date de la convocation

16 OCTOBRE 2018

Date d'affichage

24 OCTOBRE 2018

Présents : M. Olivier RIETMANN, M. Jean-Louis BILLY, Mme Yvette MADRON, Mme M. Patrick PERRIN, M. Gérard PIMONT, M. Alexandre PIGHETTI, Mme Dominique DIDIER, Mme Virginie PAYEUR, M. Jean-Luc QUIVOGNE, Mme Audrey BAVARD, Mme Marjorie SALIN, Mme Françoise DEPAOLA MARTINEZ, Mr Ludovic LEVERT, Mme Agnès LALLEMAND.

Absents excusés : M SIMONIN Olivier, Mme FIDON Maria-Laura.

Pouvoirs : M Alexandre ODRION donne pouvoir à Gérard PIMONT, M Christophe MASSARDI donne pouvoir à Jean-Louis BILLY, Mme Charlette PERRIN donne pouvoir à Patrick PERRIN.

Secrétaire de séance : Audrey BAVARD

DCM2018/95

*** Délégation du service public d'eau potable : Choix du délégataire et approbation du contrat**

Monsieur le Maire rappelle la finalisation de la procédure relative à la délégation du service de l'eau potable. Le rapport de Monsieur Maire a été transmis aux membres du conseil municipal dans les délais prévus par l'article L 1411-7 du Code général des collectivités territoriales.

Au vu de l'avis de la commission et après négociations, Monsieur le Maire a procédé au choix de la société Véolia Eau-Compagnie Générale des Eaux pour les motifs exposés dans son rapport.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- ✓ **APPROUVE** le choix de Monsieur le Maire
- ✓ **DECIDE** en conséquence de confier l'affermage du service d'eau potable à la société Véolia Eau-Compagnie Générale des Eaux à compter du 1/11/2018 pour une durée de 12 ans.
- ✓ **APPROUVE** le projet de contrat de délégation
- ✓ **APPROUVE** le projet de règlement de service
- ✓ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les pièces correspondantes.

Voté à l'unanimité.

Le Maire,

Olivier RIETMANN

DEPARTEMENT

COMMUNE DE JUSSEY

Haute-Saône

**NOMBRE DE
MEMBRES**

Séance du 23 OCTOBRE 2018

L'an deux mil dix-huit

et le 23 OCTOBRE à 20 heures 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M^r Olivier RIETMANN, Maire.

Afférents : 19

En exercice : 19

Ont pris part : 17

Date de la convocation

16 OCTOBRE 2018

Date d'affichage

24 OCTOBRE 2018

Présents : M. Olivier RIETMANN, M. Jean-Louis BILLY, Mme Yvette MADRON, Mme M. Patrick PERRIN, M. Gérard PIMONT, M. Alexandre PIGHETTI, Mme Dominique DIDIER, Mme Virginie PAYEUR, M. Jean-Luc QUIVOGNE, Mme Audrey BAVARD, Mme Marjorie SALIN, Mme Françoise DEPAOLA MARTINEZ, Mr Ludovic LEVERT, Mme Agnès LALLEMAND.

Absents excusés : M SIMONIN Olivier, Mme FIDON Maria-Laura.

Pouvoirs : M Alexandre ODRION donne pouvoir à Gérard PIMONT, M Christophe MASSARDI donne pouvoir à Jean-Louis BILLY, Mme Charlette PERRIN donne pouvoir à Patrick PERRIN.

Secrétaire de séance : Audrey BAVARD

DCM2018/96

*** Fixation du prix de l'eau suite à la signature du contrat d'affermage avec VEOLIA**

Monsieur le Maire rappelle la finalisation de la procédure relative à la délégation du service de l'eau potable. Le rapport de Monsieur le Maire a été transmis aux membres du conseil municipal dans les délais prévus par l'article L1411-7 du Code général des collectivités territoriales.

Au vu de l'avis de la commission et après négociations, Monsieur le Maire a procédé au choix de la société VEOLIA pour les motifs exposés dans son rapport. Le Conseil Municipal doit fixer le prix de l'eau et propose de le fixer comme suit pour la part communale :

- Part Variable : 0,90 € HT /m³

- Part fixe : 30 € HT/an par compteur

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- ✓ **FIXE** la part variable communale à 0,90 € HT/m³
- ✓ **FIXE** la part fixe à 30 € HT/ an par compteur

Voté à l'unanimité.

Le Maire,

Olivier RIETMANN

DEPARTEMENT

COMMUNE DE JUSSEY

Haute-Saône

**NOMBRE DE
MEMBRES**

Séance du 23 OCTOBRE 2018

L'an deux mil dix-huit

et le 23 OCTOBRE à 20 heures 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M^r Olivier RIETMANN, Maire.

Afférents : 19

En exercice : 19

Ont pris part : 17

Date de la convocation

16 OCTOBRE 2018

Date d'affichage

24 OCTOBRE 2018

Présents : M. Olivier RIETMANN, M. Jean-Louis BILLY, Mme Yvette MADRON, Mme M. Patrick PERRIN, M. Gérard PIMONT, M. Alexandre PIGHETTI, Mme Dominique DIDIER, Mme Virginie PAYEUR, M. Jean-Luc QUIVOGNE, Mme Audrey BAVARD, Mme Marjorie SALIN, Mme Françoise DEPAOLA MARTINEZ, Mr Ludovic LEVERT, Mme Agnès LALLEMAND.

Absents excusés : M SIMONIN Olivier, Mme FIDON Maria-Laura.

Pouvoirs : M Alexandre ODRION donne pouvoir à Gérard PIMONT, M Christophe MASSARDI donne pouvoir à Jean-Louis BILLY, Mme Charlette PERRIN donne pouvoir à Patrick PERRIN.

Secrétaire de séance : Audrey BAVARD

DCM2018/97

*** Signature d'une convention pour la visite annuelle des prises d'incendie**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la société VEOLIA nous a transmis une convention relative à la visite annuelle des prises d'incendie sur notre commune.

Cette convention comprend les prestations suivantes :

- La visite des prises d'incendie municipales placées sur la voie publique (poteaux et bouches) raccordées au réseau d'eau potable, le cas échéant en compagnie d'un délégué des services d'incendie et d'un représentant de la commune
- Le contrôle des caractéristiques de débit et pression des prises d'incendie
- L'établissement d'un compte-rendu de visite
- L'établissement d'un devis chiffré de travaux de remise en état

Le montant total des prestations s'élève à 55 € HT par hydrant.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention avec la société VEOLIA pour un montant de 55 € HT par hydrant.

Voté à l'unanimité.

Le Maire,

Olivier RIETMANN

DEPARTEMENT

COMMUNE DE JUSSEY

Haute-Saône

**NOMBRE DE
MEMBRES**

Séance du 23 OCTOBRE 2018

L'an deux mil dix-huit

et le 23 OCTOBRE à 20 heures 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M^r Olivier RIETMANN, Maire.

Afférents : 19

En exercice : 19

Ont pris part : 17

Date de la convocation

16 OCTOBRE 2018

Date d'affichage

24 OCTOBRE 2018

Présents : M. Olivier RIETMANN, M. Jean-Louis BILLY, Mme Yvette MADRON, Mme M. Patrick PERRIN, M. Gérard PIMONT, M. Alexandre PIGHETTI, Mme Dominique DIDIER, Mme Virginie PAYEUR, M. Jean-Luc QUIVOGNE, Mme Audrey BAVARD, Mme Marjorie SALIN, Mme Françoise DEPAOLA MARTINEZ, Mr Ludovic LEVERT, Mme Agnès LALLEMAND.

Absents excusés : M SIMONIN Olivier, Mme FIDON Maria-Laura.

Pouvoirs : M Alexandre ODRION donne pouvoir à Gérard PIMONT, M Christophe MASSARDI donne pouvoir à Jean-Louis BILLY, Mme Charlette PERRIN donne pouvoir à Patrick PERRIN.

Secrétaire de séance : Audrey BAVARD

DCM2018/98

*** Convention de vente d'eau en gros avec la Commune de St Marcel**

Dans le cadre de la renégociation du contrat d'affermage, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de mettre en place une convention de vente d'eau en gros avec la Commune de St Marcel.

La présente convention a pour objet de définir les modalités techniques, administratives et financières de la fourniture d'eau potable entre le vendeur et l'acheteur.

La présente convention prendra effet à compter du 1^{er} novembre 2018 ou du jour de sa signature si elle est postérieure.

Elle est conclue pour une durée de 12 ans.

Son échéance est donc fixée au 30 octobre 2030, sauf échéance anticipée.

Après délibération, le Conseil Municipal :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention de vente d'eau en gros avec la Commune de St Marcel
- **AUTORISE** Monsieur le Maire signer tous documents afférents à ce dossier

Voté à l'unanimité.

Le Maire,

Olivier RIETMANN

DEPARTEMENT

COMMUNE DE JUSSEY

Haute-Saône

**NOMBRE DE
MEMBRES**

Séance du 23 OCTOBRE 2018

L'an deux mil dix-huit

et le 23 OCTOBRE à 20 heures 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M^r Olivier RIETMANN, Maire.

Afférents : 19

En exercice : 19

Ont pris part : 17

Date de la convocation

16 OCTOBRE 2018

Date d'affichage

24 OCTOBRE 2018

Présents : M. Olivier RIETMANN, M. Jean-Louis BILLY, Mme Yvette MADRON, Mme M. Patrick PERRIN, M. Gérard PIMONT, M. Alexandre PIGHETTI, Mme Dominique DIDIER, Mme Virginie PAYEUR, M. Jean-Luc QUIVOGNE, Mme Audrey BAVARD, Mme Marjorie SALIN, Mme Françoise DEPAOLA MARTINEZ, Mr Ludovic LEVERT, Mme Agnès LALLEMAND.

Absents excusés : M SIMONIN Olivier, Mme FIDON Maria-Laura.

Pouvoirs : M Alexandre ODRION donne pouvoir à Gérard PIMONT, M Christophe MASSARDI donne pouvoir à Jean-Louis BILLY, Mme Charlette PERRIN donne pouvoir à Patrick PERRIN.

Secrétaire de séance : Audrey BAVARD

DCM2018/99

*** Convention de vente d'eau en gros avec la Commune de Montigny-lès-Cherlieu**

Dans le cadre de la renégociation du contrat d'affermage, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de mettre en place une convention de vente d'eau en gros avec la Commune de Montigny-lès-Cherlieu.

La présente convention a pour objet de définir les modalités techniques, administratives et financières de la fourniture d'eau potable entre le vendeur et l'acheteur.

La présente convention prendra effet à compter du 1^{er} novembre 2018 ou du jour de sa signature si elle est postérieure.

Elle est conclue pour une durée de 12 ans.

Son échéance est donc fixée au 30 octobre 2030, sauf échéance anticipée.

Après délibération, le Conseil Municipal :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention de vente d'eau en gros avec la Commune de Montigny-lès-Cherlieu

Voté à l'unanimité.

Le Maire,

Olivier RIETMANN

DEPARTEMENT

COMMUNE DE JUSSEY

Haute-Saône

**NOMBRE DE
MEMBRES**

Séance du 23 OCTOBRE 2018

L'an deux mil dix-huit

et le 23 OCTOBRE à 20 heures 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M^r Olivier RIETMANN, Maire.

Afférents : 19

En exercice : 19

Ont pris part : 17

Date de la convocation

16 OCTOBRE 2018

Date d'affichage

24 OCTOBRE 2018

Présents : M. Olivier RIETMANN, M. Jean-Louis BILLY, Mme Yvette MADRON, Mme M. Patrick PERRIN, M. Gérard PIMONT, M. Alexandre PIGHETTI, Mme Dominique DIDIER, Mme Virginie PAYEUR, M. Jean-Luc QUIVOGNE, Mme Audrey BAVARD, Mme Marjorie SALIN, Mme Françoise DEPAOLA MARTINEZ, Mr Ludovic LEVERT, Mme Agnès LALLEMAND.

Absents excusés : M SIMONIN Olivier, Mme FIDON Maria-Laura.

Pouvoirs : M Alexandre ODRION donne pouvoir à Gérard PIMONT, M Christophe MASSARDI donne pouvoir à Jean-Louis BILLY, Mme Charlette PERRIN donne pouvoir à Patrick PERRIN.

Secrétaire de séance : Audrey BAVARD

DCM2018/100

***Décision Modificative n°1-Budget Eau**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu d'effectuer une décision modificative sur le budget eau comme suit :

SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT
D/2315 = - 40 000,00	D/023 = - 40 000,00
R/021 = - 40 000,00	D/61523 = + 40 000,00

Après délibération, le Conseil Municipal :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à effectuer la décision modificative sur le budget eau comme indiqué ci-dessus

Voté à l'unanimité.

Le Maire,

Olivier RIETMANN

DEPARTEMENT

COMMUNE DE JUSSEY

Haute-Saône

**NOMBRE DE
MEMBRES**

Séance du 23 OCTOBRE 2018

L'an deux mil dix-huit

et le 23 OCTOBRE à 20 heures 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M^r Olivier RIETMANN, Maire.

Afférents : 19

En exercice : 19

Ont pris part : 17

Date de la convocation

16 OCTOBRE 2018

Date d'affichage

24 OCTOBRE 2018

Présents : M. Olivier RIETMANN, M. Jean-Louis BILLY, Mme Yvette MADRON, Mme M. Patrick PERRIN, M. Gérard PIMONT, M. Alexandre PIGHETTI, Mme Dominique DIDIER, Mme Virginie PAYEUR, M. Jean-Luc QUIVOGNE, Mme Audrey BAVARD, Mme Marjorie SALIN, Mme Françoise DEPAOLA MARTINEZ, Mr Ludovic LEVERT, Mme Agnès LALLEMAND.

Absents excusés : M SIMONIN Olivier, Mme FIDON Maria-Laura.

Pouvoirs : M Alexandre ODRION donne pouvoir à Gérard PIMONT, M Christophe MASSARDI donne pouvoir à Jean-Louis BILLY, Mme Charlette PERRIN donne pouvoir à Patrick PERRIN.

Secrétaire de séance : Audrey BAVARD

DCM2018/101

***Décision Modificative n°2-Budget Communal**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu d'effectuer une décision modificative sur le budget communal comme suit :

SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT
D/2128 = - 20 000,00	D/023 = - 20 000,00
D/2315 = + 11 500,00	D/022 = -1000,00
R/021 = - 20 000,00	D/60621 = -12 900,00
R/10222 = + 6300,00	D/6558 = + 50 000,00
R/238 = + 5 200,00	D/60 623 = - 11 500,00
	R/7718 = + 4600,00

Après délibération, le Conseil Municipal :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à effectuer la décision modificative sur le budget communal comme indiqué ci-dessus

Voté à l'unanimité.

Le Maire,

Olivier RIETMANN

DEPARTEMENT

COMMUNE DE JUSSEY

Haute-Saône

**NOMBRE DE
MEMBRES**

Séance du 23 OCTOBRE 2018

L'an deux mil dix-huit

et le 23 OCTOBRE à 20 heures 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M^r Olivier RIETMANN, Maire.

Afférents : 19

En exercice : 19

Ont pris part : 17

Date de la convocation

16 OCTOBRE 2018

Date d'affichage

24 OCTOBRE 2018

Présents : M. Olivier RIETMANN, M. Jean-Louis BILLY, Mme Yvette MADRON, Mme M. Patrick PERRIN, M. Gérard PIMONT, M. Alexandre PIGHETTI, Mme Dominique DIDIER, Mme Virginie PAYEUR, M. Jean-Luc QUIVOGNE, Mme Audrey BAVARD, Mme Marjorie SALIN, Mme Françoise DEPAOLA MARTINEZ, Mr Ludovic LEVERT, Mme Agnès LALLEMAND.

Absents excusés : M SIMONIN Olivier, Mme FIDON Maria-Laura.

Pouvoirs : M Alexandre ODRION donne pouvoir à Gérard PIMONT, M Christophe MASSARDI donne pouvoir à Jean-Louis BILLY, Mme Charlette PERRIN donne pouvoir à Patrick PERRIN.

Secrétaire de séance : Audrey BAVARD

DCM2018/102

***Demande de subvention DETR pour la mise en place d'un système de vidéoprotection**

Suite à la DCM 2017/145 en date du 07 Novembre 2017 demandant l'autorisation d'installer un système de vidéoprotection sur le territoire communal, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de prendre une délibération complémentaire afin de solliciter une subvention au titre de la DETR à hauteur de 50 % pour la mise en place d'un système de vidéoprotection sur le territoire communal.

La société IRIS nous a transmis une proposition financière, le montant total de ces installations s'élèvent 125 872,00 € HT soit 151 046,40 € TTC.

Après délibération, le Conseil Municipal :

-**DÉCIDE** la réalisation de l'opération pour la mise en place d'un système de vidéoprotection sur le territoire communal,

-**SOLLICITE** l'aide financière de l'état au titre de la DETR à hauteur de 50% pour ce projet

Voté à l'unanimité.

Le Maire,

Olivier RIETMANN

DEPARTEMENT

COMMUNE DE JUSSEY

Haute-Saône

**NOMBRE DE
MEMBRES**

Séance du 23 OCTOBRE 2018

L'an deux mil dix-huit

et le 23 OCTOBRE à 20 heures 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M^r Olivier RIETMANN, Maire.

Afférents : 19

En exercice : 19

Ont pris part : 17

Date de la convocation

16 OCTOBRE 2018

Date d'affichage

24 OCTOBRE 2018

Présents : M. Olivier RIETMANN, M. Jean-Louis BILLY, Mme Yvette MADRON, Mme M. Patrick PERRIN, M. Gérard PIMONT, M. Alexandre PIGHETTI, Mme Dominique DIDIER, Mme Virginie PAYEUR, M. Jean-Luc QUIVOGNE, Mme Audrey BAVARD, Mme Marjorie SALIN, Mme Françoise DEPAOLA MARTINEZ, Mr Ludovic LEVERT, Mme Agnès LALLEMAND.

Absents excusés : M SIMONIN Olivier, Mme FIDON Maria-Laura.

Pouvoirs : M Alexandre ODRION donne pouvoir à Gérard PIMONT, M Christophe MASSARDI donne pouvoir à Jean-Louis BILLY, Mme Charlette PERRIN donne pouvoir à Patrick PERRIN.

Secrétaire de séance : Audrey BAVARD

DCM2018/103

***Demande d'un fonds de concours à la Communauté de Communes des Hauts du Val de Saône pour la mise en place d'un système de vidéoprotection**

Suite à la DCM 2017/145 en date du 07 Novembre 2017 demandant l'autorisation d'installer un système de vidéoprotection sur le territoire communal, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que quatre caméras concernent les bâtiments communautaires (Maison des Services, Gymnase).

C'est la raison pour laquelle il y a lieu de prendre une délibération afin de solliciter la mise en place d'un fonds de concours à la CCHVS d'un montant de 25 000 € (4 caméras + installation et maintenance).

La société IRIS nous a transmis une proposition financière, le montant total des ces installations s'élèvent 125 872,00 € HT soit 151 046,40 € TTC.

Après délibération, le Conseil Municipal :

-SOLLICITE un fonds de concours de la Communauté de Communes des Hauts du Val de Saône à hauteur de 25 000 € (4 caméras, installation et maintenance) sur les bâtiments communautaires à Jussey.

Voté à l'unanimité.

Le Maire,

Olivier RIETMANN

DEPARTEMENT

COMMUNE DE JUSSEY

Haute-Saône

Séance du 23 OCTOBRE 2018

**NOMBRE DE
MEMBRES**

L'an deux mil dix-huit

et le 23 OCTOBRE à 20 heures 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M^r Olivier RIETMANN, Maire.

Afférents : 19

En exercice : 19

Ont pris part : 17

Présents : M. Olivier RIETMANN, M. Jean-Louis BILLY, Mme Yvette MADRON, Mme M. Patrick PERRIN, M. Gérard PIMONT, M. Alexandre PIGHETTI, Mme Dominique DIDIER, Mme Virginie PAYEUR, M. Jean-Luc QUIVOGNE, Mme Audrey BAVARD, Mme Marjorie SALIN, Mme Françoise DEPAOLA MARTINEZ, Mr Ludovic LEVERT, Mme Agnès LALLEMAND.

Date de la convocation

16 OCTOBRE 2018

Date d'affichage

24 OCTOBRE 2018

Absents excusés : M SIMONIN Olivier, Mme FIDON Maria-Laura.

Pouvoirs : M Alexandre ODRION donne pouvoir à Gérard PIMONT, M Christophe MASSARDI donne pouvoir à Jean-Louis BILLY, Mme Charlette PERRIN donne pouvoir à Patrick PERRIN.

Secrétaire de séance : Audrey BAVARD

DCM2018/104

***Autorisation de recours au service civique et demande d'agrément**

Rapport préalable : présentation du dispositif

Le service civique s'adresse aux jeunes âgés de 16 à 25 ans (élargi aux jeunes en situation de handicap jusqu'à 30 ans) sans condition de diplôme qui souhaitent s'engager pour une période de 6 à 12 mois auprès d'un organisme à but non lucratif (*association*) ou une personne morale de droit public (*collectivités locales, établissement public ou services de l'état*) pour accomplir une mission d'intérêt général dans un des domaines ciblés par le dispositif.

Les jeunes, bénéficiaires ou appartenant à un foyer bénéficiaire du RSA, ou titulaire d'une bourse de l'enseignement supérieur au titre du 5e échelon ou au delà bénéficient d'une majoration d'indemnité de 107,66 euros par mois.

L'indemnité de Service Civique est entièrement cumulable avec l'Allocation aux Adultes Handicapés (AAH) et l'Aide au Logement.

Il s'inscrit dans le code du service national et non pas dans le code du travail.

Un agrément est délivré pour 2 ans au vu de la nature des missions proposées et de la capacité de la structure à assurer l'accompagnement et à prendre en charge des volontaires.

Le service civique donnera lieu à une indemnité versée directement par l'état au volontaire, ainsi qu'à la prise en charge des coûts afférents à la protection sociale de ce dernier.

Les frais d'alimentation ou de transport pourront être couverts soit par des prestations en nature (accès subventionné à un établissement de restauration collective), soit par le versement d'une indemnité complémentaire de 107.58 euros* par mois.

Un tuteur doit être désigné au sein de la structure d'accueil. Il sera chargé de préparer et d'accompagner le volontaire dans la réalisation de ses missions.

* Montant prévu par l'article R121-25 du code du service national (7,43% de l'indice brut 244, Soit au 1^{er} février 2017 : 107,58 €)

Vu la Loi n° 2010-241 du 10 mars 2010 instaurant le service civique,
Vu le décret n° 2010-485 du 12 mai 2010 et l'instruction ASC-2010-01 du 24 juin 2010 relatifs au service civique,

Après délibération, le Conseil Municipal décide :

- **de mettre** en place le dispositif du service civique au sein de la commune à compter du 1^{er} février 2019.
- **d'autoriser** Monsieur le Maire à demander l'agrément nécessaire auprès de la direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations (DDCSPP).
- d'autoriser** Monsieur le Maire à signer les contrats d'engagement de service civique avec les volontaires et les conventions de mise à disposition auprès d'éventuelles personnes morales.
- d'autoriser** Monsieur le Maire à ouvrir les crédits nécessaires pour le versement d'une prestation en nature ou d'une indemnité complémentaire de 107.58 euros* par mois, pour la prise en charge de frais d'alimentation ou de transport.

Voté à l'unanimité.

Le Maire,
Olivier RIETMANN

DEPARTEMENT

COMMUNE DE JUSSEY

Haute-Saône

Séance du 23 OCTOBRE 2018

**NOMBRE DE
MEMBRES**

L'an deux mil dix-huit

et le 23 OCTOBRE à 20 heures 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M^r Olivier RIETMANN, Maire.

Afférents : 19

En exercice : 19

Ont pris part : 17

Date de la convocation

16 OCTOBRE 2018

Date d'affichage

24 OCTOBRE 2018

Présents : M. Olivier RIETMANN, M. Jean-Louis BILLY, Mme Yvette MADRON, Mme M. Patrick PERRIN, M. Gérard PIMONT, M. Alexandre PIGHETTI, Mme Dominique DIDIER, Mme Virginie PAYEUR, M. Jean-Luc QUIVOGNE, Mme Audrey BAVARD, Mme Marjorie SALIN, Mme Françoise DEPAOLA MARTINEZ, Mr Ludovic LEVERT, Mme Agnès LALLEMAND.

Absents excusés : M SIMONIN Olivier, Mme FIDON Maria-Laura.

Pouvoirs : M Alexandre ODRION donne pouvoir à Gérard PIMONT, M Christophe MASSARDI donne pouvoir à Jean-Louis BILLY, Mme Charlette PERRIN donne pouvoir à Patrick PERRIN.

Secrétaire de séance : Audrey BAVARD

DCM2018/105

***Suppression d'un poste d'adjoint technique territorial à raison de 8 heures 37 minutes hebdomadaires :**

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment l'article 34 ;

Vu le budget communal ;

Vu le tableau actuel des effectifs de la collectivité ;

Vu la saisine du Comité Technique envoyée le 19 octobre 2018,

Vu le transfert de l'agent vers le Syndicat Scolaire du Secteur de JUSSEY à compter du 1^{er} octobre 2018.

Sur proposition du Maire,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **DÉCIDE** la suppression à compter du **1^{er} novembre 2018** d'un poste d'adjoint technique territorial à raison de 8 heures 37 minutes hebdomadaires.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à cette suppression de poste.

Voté à l'unanimité.

**Le Maire,
Olivier RIETMANN**

DEPARTEMENT

COMMUNE DE JUSSEY

Haute-Saône

**NOMBRE DE
MEMBRES**

Séance du 23 OCTOBRE 2018

L'an deux mil dix-huit

et le 23 OCTOBRE à 20 heures 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M^r Olivier RIETMANN, Maire.

Afférents : 19

En exercice : 19

Ont pris part : 17

Date de la convocation

16 OCTOBRE 2018

Date d'affichage

24 OCTOBRE 2018

Présents : M. Olivier RIETMANN, M. Jean-Louis BILLY, Mme Yvette MADRON, Mme M. Patrick PERRIN, M. Gérard PIMONT, M. Alexandre PIGHETTI, Mme Dominique DIDIER, Mme Virginie PAYEUR, M. Jean-Luc QUIVOGNE, Mme Audrey BAVARD, Mme Marjorie SALIN, Mme Françoise DEPAOLA MARTINEZ, Mr Ludovic LEVERT, Mme Agnès LALLEMAND.

Absents excusés : M SIMONIN Olivier, Mme FIDON Maria-Laura.

Pouvoirs : M Alexandre ODRION donne pouvoir à Gérard PIMONT, M Christophe MASSARDI donne pouvoir à Jean-Louis BILLY, Mme Charlette PERRIN donne pouvoir à Patrick PERRIN.

Secrétaire de séance : Audrey BAVARD

DCM2018/106

***Convention de mise à disposition d'une salle à l'école primaire dans le cadre d'une réunion à destination des enseignants de Jussey et du secteur proche**

Une demande nous a été formulée par Monsieur Olivier MAGAGNINI, Co-secrétaire départemental du SNUIPP-FSU70, dans le cadre d'une réunion à destination des enseignants de Jussey et du secteur proche qui aura lieu le Jeudi 15 Novembre 2018 de 16h30 à 19 heures dans les locaux de l'école primaire.

Celui-ci nous demande la mise à disposition d'une salle au sein de l'école primaire afin que cette réunion puisse se dérouler dans de bonnes conditions.

Après délibération, le Conseil Municipal :

-**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition de locaux avec Monsieur Olivier MAGAGNINI, Co-secrétaire départemental du SNUIPP-FSU70 dans le cadre d'une réunion à destination des enseignants de Jussey et du secteur proche.

Voté à l'unanimité.

Le Maire,

Olivier RIETMANN

DEPARTEMENT

COMMUNE DE JUSSEY

Haute-Saône

**NOMBRE DE
MEMBRES**

Séance du 23 OCTOBRE 2018

L'an deux mil dix-huit

et le 23 OCTOBRE à 20 heures 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M^r Olivier RIETMANN, Maire.

Afférents : 19

En exercice : 19

Ont pris part : 17

Date de la convocation

16 OCTOBRE 2018

Date d'affichage

24 OCTOBRE 2018

Présents : M. Olivier RIETMANN, M. Jean-Louis BILLY, Mme Yvette MADRON, Mme M. Patrick PERRIN, M. Gérard PIMONT, M. Alexandre PIGHETTI, Mme Dominique DIDIER, Mme Virginie PAYEUR, M. Jean-Luc QUIVOGNE, Mme Audrey BAVARD, Mme Marjorie SALIN, Mme Françoise DEPAOLA MARTINEZ, Mr Ludovic LEVERT, Mme Agnès LALLEMAND.

Absents excusés : M SIMONIN Olivier, Mme FIDON Maria-Laura.

Pouvoirs : M Alexandre ODRION donne pouvoir à Gérard PIMONT, M Christophe MASSARDI donne pouvoir à Jean-Louis BILLY, Mme Charlette PERRIN donne pouvoir à Patrick PERRIN.

Secrétaire de séance : Audrey BAVARD

DCM2018/107

***Convention d'aide à des études pour l'installation future d'une orthoptiste**

Maintenir sur le bassin de vie jusséen et plus particulièrement, sur la commune de Jussey, une offre médicale de qualité est une volonté affichée à de nombreuses reprises par Monsieur le Maire et son équipe municipale, et tout doit être fait pour éviter que la population n'ait à subir les effets de « désertification médicale » impactant de nombreux secteurs ruraux.

Après, les installations successives d'une podologue, d'une ostéopathe, d'une kinésithérapeute et de deux médecins généralistes en janvier 2019 à Jussey diverses investigations ont emmené Monsieur le Maire a rencontré Madame Juliana CHOPARD, étudiante en 2^{ème} année d'orthoptiste à l'université de Strasbourg.

Après avoir longuement échangé avec Monsieur le Maire, Madame CHOPARD s'est engagée à s'installer à la fin de ses études (en 2020) en tant qu'orthoptiste à Jussey.

Elle a d'ailleurs manifesté un très grand intérêt à la volonté municipale, de créer une équipe de professionnel de santé et à regrouper tous ces médecins dans un lieux dédiés (maison de santé, Centre Médical...).

D'ici là, il y a nécessité de mettre en place une convention d'aide financière à Madame CHOPARD pendant la durée de ces études par le biais d'une bourse aux études.

Après délibération, le Conseil Municipal :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer une convention avec une étudiante en orthoptie pour une aide financière pendant ses études sous conditions d'une installation à Jussey.

Voté à l'unanimité.

**Le Maire,
Olivier RIETMANN**

DEPARTEMENT

COMMUNE DE JUSSEY

Haute-Saône

**NOMBRE DE
MEMBRES**

Séance du 23 OCTOBRE 2018

L'an deux mil dix-huit

et le 23 OCTOBRE à 20 heures 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M^r Olivier RIETMANN, Maire.

Afférents : 19

En exercice : 19

Ont pris part : 17

Date de la convocation

16 OCTOBRE 2018

Date d'affichage

24 OCTOBRE 2018

Présents : M. Olivier RIETMANN, M. Jean-Louis BILLY, Mme Yvette MADRON, Mme M. Patrick PERRIN, M. Gérard PIMONT, M. Alexandre PIGHETTI, Mme Dominique DIDIER, Mme Virginie PAYEUR, M. Jean-Luc QUIVOGNE, Mme Audrey BAVARD, Mme Marjorie SALIN, Mme Françoise DEPAOLA MARTINEZ, Mr Ludovic LEVERT, Mme Agnès LALLEMAND.

Absents excusés : M SIMONIN Olivier, Mme FIDON Maria-Laura.

Pouvoirs : M Alexandre ODRION donne pouvoir à Gérard PIMONT, M Christophe MASSARDI donne pouvoir à Jean-Louis BILLY, Mme Charlette PERRIN donne pouvoir à Patrick PERRIN.

Secrétaire de séance : Audrey BAVARD

DCM2018/108

***Proposition d'intervention relative à la révision générale du PLU**

Monsieur le Maire rappelle aux Membres du Conseil Municipal la délibération 2016/85 en date du 19/01/2016 décidant la révision générale du Plan Local d'Urbanisme sur l'ensemble du territoire communale.

Plusieurs devis nous ont été fournis quant à la réalisation des différentes études.

- Cabinet DELPLANQUE MEUNIER pour un montant de 34 240,00 € HT soit 41 088,00 € TTC
- EMC Environnement pour un montant de 44 750,00 € HT soit 53 700,00 € TTC
- Initiative A et D pour un montant de 31 500 € HT soit 37 800 € TTC

Après délibération, le Conseil Municipal :

- **DÉCIDE** de valider le devis de la société Initiative A et D pour un montant de 31 500 € HT soit 37 800 € TTC dans le cadre de la révision générale du PLU
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents afférents à ce dossier
- **DÉCIDE** d'inscrire aux budgets les crédits nécessaires
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à demander toutes sortes de subvention concernant ce dossier

Voté à l'unanimité.

Le Maire,

Olivier RIETMANN

DEPARTEMENT

COMMUNE DE JUSSEY

Haute-Saône

**NOMBRE DE
MEMBRES**

Séance du 23 OCTOBRE 2018

L'an deux mil dix-huit

et le 23 OCTOBRE à 20 heures 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M^r Olivier RIETMANN, Maire.

Afférents : 19

En exercice : 19

Ont pris part : 17

Date de la convocation

16 OCTOBRE 2018

Date d'affichage

24 OCTOBRE 2018

Présents : M. Olivier RIETMANN, M. Jean-Louis BILLY, Mme Yvette MADRON, Mme M. Patrick PERRIN, M. Gérard PIMONT, M. Alexandre PIGHETTI, Mme Dominique DIDIER, Mme Virginie PAYEUR, M. Jean-Luc QUIVOGNE, Mme Audrey BAVARD, Mme Marjorie SALIN, Mme Françoise DEPAOLA MARTINEZ, Mr Ludovic LEVERT, Mme Agnès LALLEMAND.

Absents excusés : M SIMONIN Olivier, Mme FIDON Maria-Laura.

Pouvoirs : M Alexandre ODRION donne pouvoir à Gérard PIMONT, M Christophe MASSARDI donne pouvoir à Jean-Louis BILLY, Mme Charlette PERRIN donne pouvoir à Patrick PERRIN.

Secrétaire de séance : Audrey BAVARD

DCM2018/109

***Organisation des championnats régionaux et inter-régionaux de cyclisme en 2019**

Après un certain nombre de sollicitations et rencontres avec les dirigeants du club bazin cyclisme Haute-Saône, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la Commune de Jussey a obtenu l'organisation des championnats régionaux de cyclisme hommes. Bourgogne-Franche-Comté et les championnats inter-régionaux de cyclisme dames Bourgogne-Franche-Comté-Alsace-Lorraine Champagne-Ardenne.

Ces championnats se dérouleront les 8 et 9 juin 2019 suivant l'organisation décrite ci-après :

- 1) Samedi matin contre la montre individuelle féminin cadette sur un parcours de 10 km
- 2) Samedi matin contre la montre féminin sénior sur un parcours de 16 km.

Après-midi contre la montre masculin sur un parcours de 25 km.

Dimanche 9 juin 2018

Matin :

Course en ligne féminine sur une boucle de 13,5 kms parcourant Jussey-Noroy-les-Jussey via la RD 46 (Route de Montigny-les-Cherlieu), retour à Jussey via la RD 44 (Route de Vitrey-Sur-Mance). Réalisation de cette boucle parcourue sept fois soit 94,5 kms.

Après-midi :

Course en ligne masculine sur la même boucle mais parcourue dix fois soit 135 kms.

Il ne fait aucun doute que cet événement attractif est d'une très grande importance pour l'image de Jussey et crée une dynamique pour notre secteur.

Le budget nécessaire à l'organisation de ces championnats avoisine 15 000 € (voir tableau en annexe).
Ce budget sera porté par la Municipalité de Jussey.

Monsieur le Maire vous propose de valider l'organisation de ces championnats mais aussi de solliciter des sponsors publics (Département, Communauté de Communes des Hauts du Val de Saône...) et privés afin d'amoindrir le reste à charge pour la Commune.

Après délibération, le Conseil Municipal :

- **VALIDE** l'organisation des championnats régionaux de Cyclisme hommes-Bourgogne-Franche-Comté et les championnats inter-régionaux de cyclisme dames Bourgogne-Franche-Comté-Alsace Lorraine Champagne Ardenne à Jussey les 8 et 9 juin 2019.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à inscrire les crédits nécessaires au budget
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter des sponsors publics et privés

Voté à l'unanimité.

Le Maire,
Olivier RIETMANN

DEPARTEMENT

COMMUNE DE JUSSEY

Haute-Saône

**NOMBRE DE
MEMBRES**

Séance du 23 OCTOBRE 2018

L'an deux mil dix-huit

et le 23 OCTOBRE à 20 heures 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M^r Olivier RIETMANN, Maire.

Afférents : 19

En exercice : 19

Ont pris part : 17

Date de la convocation

16 OCTOBRE 2018

Date d'affichage

24 OCTOBRE 2018

Présents : M. Olivier RIETMANN, M. Jean-Louis BILLY, Mme Yvette MADRON, Mme M. Patrick PERRIN, M. Gérard PIMONT, M. Alexandre PIGHETTI, Mme Dominique DIDIER, Mme Virginie PAYEUR, M. Jean-Luc QUIVOGNE, Mme Audrey BAVARD, Mme Marjorie SALIN, Mme Françoise DEPAOLA MARTINEZ, Mr Ludovic LEVERT, Mme Agnès LALLEMAND.

Absents excusés : M SIMONIN Olivier, Mme FIDON Maria-Laura.

Pouvoirs : M Alexandre ODRION donne pouvoir à Gérard PIMONT, M Christophe MASSARDI donne pouvoir à Jean-Louis BILLY, Mme Charlette PERRIN donne pouvoir à Patrick PERRIN.

Secrétaire de séance : Audrey BAVARD

DCM2018/110

***Location du logement communal Rue de la Pêcheurie (Ancien logement du gardien de la crèche)**

Monsieur le Maire rappelle la DCM 2018/86, supprimant les missions de conciergerie de la crèche et le logement de fonction à compter du 01 Janvier 2019, et souhaite mettre ce logement en location à compter de la même date.

Monsieur le Maire propose de fixer le montant du nouveau loyer de ce logement, sachant que l'eau et le chauffage sont communs avec le compteur d'eau et de chauffage de la crèche.

Après délibération, le Conseil Municipal :

- **DE FIXER** le loyer du logement rue de la Pêcheurie à 300 € mensuel et 100 € charges mensuelles
- AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le bail correspondant à la location de ce logement
- FIXE** la caution à 1 mois de loyer

Voté à l'unanimité 15 POUR et 2 ABSTENTIONS (Monsieur PERRIN Patrick et Madame PERRIN Charlette).

Le Maire,

Olivier RIETMANN

DEPARTEMENT

COMMUNE DE JUSSEY

Haute-Saône

Séance du 23 OCTOBRE 2018

**NOMBRE DE
MEMBRES**

L'an deux mil dix-huit

et le 23 OCTOBRE à 20 heures 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M^r Olivier RIETMANN, Maire.

Afférents : 19

En exercice : 19

Ont pris part : 17

Présents : M. Olivier RIETMANN, M. Jean-Louis BILLY, Mme Yvette MADRON, Mme M. Patrick PERRIN, M. Gérard PIMONT, M. Alexandre PIGHETTI, Mme Dominique DIDIER, Mme Virginie PAYEUR, M. Jean-Luc QUIVOGNE, Mme Audrey BAVARD, Mme Marjorie SALIN, Mme Françoise DEPAOLA MARTINEZ, Mr Ludovic LEVERT, Mme Agnès LALLEMAND.

Date de la convocation

16 OCTOBRE 2018

Date d'affichage

24 OCTOBRE 2018

Absents excusés : M SIMONIN Olivier, Mme FIDON Maria-Laura.

Pouvoirs : M Alexandre ODRION donne pouvoir à Gérard PIMONT, M Christophe MASSARDI donne pouvoir à Jean-Louis BILLY, Mme Charlette PERRIN donne pouvoir à Patrick PERRIN.

Secrétaire de séance : Audrey BAVARD

DCM2018/111

Modification de la durée hebdomadaire de service inférieure ou égale à 10 % d'un poste permanent et ne remettant pas en cause l'affiliation CNRACL

- Vu le code général des collectivités territoriales ;
- Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;
- Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment les articles 34 et 97 I ;
- Vu le décret n° 91-298 du 20 mars 1991 portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet ;
- Vu la loi n°2012-347 du 12 mars 2012 relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique, à la lutte contre les discriminations et portant diverses dispositions relatives à la fonction publique ;
- Vu le budget communal ;
- Vu le tableau actuel des effectifs de la collectivité ;

CONSIDERANT la nécessité de modifier le nombre d'heures de travail afférent au poste à temps non complet d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe afin de prendre en compte une partie des missions exercées auparavant par la concierge de la Mairie et que cette modification n'excède pas 10 % du temps de travail initial et ne remet pas en cause l'affiliation CNRACL,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **décide**, à compter du 1^{er} novembre 2018, de porter la durée hebdomadaire de travail du poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps non complet de 23 heures 30 minutes hebdomadaires (soit 23.5/35^{ème} d'un temps plein) à 24 heures 48 minutes hebdomadaires (soit 24.79/35^{ème} d'un temps plein),
- **précise** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget,
- **autorise** le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Voté à l'unanimité.

**Le Maire,
Olivier RIETMANN**